

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR
L'ENVIRONNEMENT

« Projet de train de l'Est de l'AMT »

SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Mémoire soumis par les procureurs de General Dynamics Produits de
défense et Systèmes tactiques – Canada Inc. (GD-OTS Canada)**

**Heenan Blaikie Aubut
Me Pierre C. Bellavance**
900, boul. René-Lévesque Est, bureau 600
Québec (Québec) G1R 2B5
Téléphone : (418) 524-5131
Télécopieur : (418) 524-1717
Le 4 février 2009

Sommaire exécutif

General Dynamics Produits de défense et Systèmes tactiques - Canada Inc. (ci-après : GD-OTS Canada) fournit au ministère de la Défense nationale du Canada (ci-après : MDN) la presque totalité des munitions conventionnelles utilisées par les Forces armées canadiennes.

Avec des effectifs d'environ 1 450 personnes, GD-OTS Canada exploite une usine de chargement, d'assemblage et d'emballage de munitions à Le Gardeur, une usine de formage des métaux (pièces de munitions) à Saint-Augustin, une usine de matériaux énergétiques (propulsifs et explosifs) à Valleyfield, et un site d'homologation, d'essai et d'évaluation à Nicolet.

GD-OTS Canada, en vertu de son statut de fournisseur préférentiel auprès du gouvernement canadien, est reconnu comme centre d'excellence pour les munitions au Canada; de fait, GD-OTS Canada est l'unique fournisseur de munitions de guerre conventionnelle au Canada. GD-OTS Canada est considéré comme un établissement stratégique par le MDN.

Le projet de train de l'Est de l'Agence métropolitaine de transport (ci-après : l'AMT) circulerait sur une distance totale d'environ 52 kilomètres entre la Ville de Mascouche et le centre-ville de Montréal.

Le projet actuellement soumis au BAPE consiste dans la construction d'une nouvelle voie ferrée, en tracé propre, d'une longueur approximative de 14.5 kilomètres entre Charlemagne et la gare terminale de Mascouche, cette voie ferrée projetée traversant les terrains appartenant à General Dynamics situés à Repentigny.

Un rapport d'analyse de risques préparé pour l'AMT affirme que le risque dû « à une explosion accidentelle sur le site de GD-OTS Canada n'est pas un facteur significatif sur le risque général encouru par les passagers et le personnel de la ligne de train proposée »; cette opinion n'est pas partagée par GD-OTS Canada, ni par ses consultants ABS Consulting, ni par Ressources naturelles du Canada, l'autorité fédérale responsable de l'application du Règlement sur les explosifs et des normes de sécurité destinées à assurer la sécurité du public en général et la viabilité des installations industrielles de GD-OTS Canada à Le Gardeur.

La présence du train de passagers pourrait, par l'application du critère « D7 » établi par Ressources naturelles du Canada comme étant la zone de sécurité minimum entre la future voie ferrée et la fabrique de munitions, affecter 35% d'une production totale dépassant les 400 millions de dollars en valeur par année. Un tel projet risque de mettre aussi GD-OTS Canada en défaut quant au respect des obligations contractuelles qu'elle a contractées à l'égard du gouvernement canadien dans le cadre du programme d'approvisionnement en munitions.

Enfin, il est utile de rappeler que la production de munitions à Le Gardeur a un impact direct sur les usines de Saint-Augustin-de-Desmaures et de Valleyfield ainsi que sur le site d'homologation de Nicolet, puisque toutes ces opérations sont tributaires de l'usine de Le Gardeur.

C'est donc une portion substantielle des 1 450 emplois actuels qui pourrait éventuellement être mise en cause si des questions de sécurité reliées à l'aménagement d'une voie ferrée sur le site industriel de GD-OTS Canada à Le Gardeur avaient pour effet de diminuer de façon importante son niveau d'activité.

GD-OTS Canada croit que le projet de train de banlieue de l'AMT ne devrait être approuvé par le BAPE que si cet organisme est convaincu de ne pas mettre en jeu la sécurité des passagers et de ne pas affecter, directement ou indirectement, la production industrielle sur son site de Le Gardeur; le tracé devrait être revu en conséquence.

HBdocs - 5766961v1